DOMICARE
Acteur majeur
de l'économie sociale et solidaire

Accompagner la personne âgée au quotidien en soutenant des projets professionnels, c'est faciliter l'emploi des uns tout en encourageant le maintien à domicile des autres.

CONTACTEZ-NOUS !

AGENCE DE TASSIN / LYON / OUEST LYONNAIS
04 78 34 06 94
6 rue de la Liberté 69160 Tassin
1 avenue du Doyenné 69005 Lyon

AGENCE D'OULLINS
04 72 66 66 72
2 rue Léon Bourgeois 69600 Oullins

AGENCE DE L'ARBRESLE
04 74 26 72 79
3 rue Pierre Sémard 69210 L'Arbresle

AGENCE DE BRIGNAIS
04 78 05 57 82
166 rue du Général de Gaulle 69530 Brignais

courriel : sap@groupe-icare.fr

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus d'informations : **www.groupe-icare.fr**

GROUPE icare

SI services à la personne

Création : richard-atlan.com Crédits photos : Fotolia

Vivre chez soi en toute sérénité

DOMICARE
au service des personnes âgées

LYON VILLE ÉQUITABLE & DURABLE

GROUPE icare

04 78 34 06 94

www.groupe-icare.fr

DOMICARE

UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE 7 JOURS SUR 7 365 JOURS PAR AN

- **POUR LE QUOTIDIEN DE VOTRE MAISON**
  ménage, entretien du linge, préparation des repas…
- **POUR LES ACTES ESSENTIELS**
  lever, coucher, aide à la toilette, habillage, déshabillage, prise des repas…
- **POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE**
  rendez-vous, courses, promenades, compagnies… Et tous les petits plus qui rendent la vie agréable.

VOUS RECHERCHEZ

Une personne compétente, de confiance pour vous accompagner dans les actes quotidiens, conserver un lien social et éviter l'isolement d'une manière ponctuelle ou régulière.

VOUS ATTENDEZ

Un service efficace, professionnel et rigoureux.
Le respect de votre domicile
et la confidentialité de votre vie privée.

NOUS ÉTUDIONS

Vos besoins en prenant en compte
vos contraintes et sélectionnons un intervenant
adapté à vos attentes.

NOUS VOUS ASSURONS

Un suivi rigoureux et évaluons
régulièrement votre satisfaction.
Un intervenant compétent, formé
et remplacé en cas d'absence.

EN TOUTE LIBERTÉ

DOMICARE est l'employeur, vous êtes déchargé
de toutes démarches administratives.
Vous n'avez pas d'obligation d'engagement,
pas d'adhésion, ni de frais de dossier.
Les prestations vous sont facturées
mensuellement.
Elles peuvent être prises en charge dans le cadre :
• de l'ADPA (DOMICARE est autorisé par
le Conseil Général du Rhône),
• des caisses de retraite ou des mutuelles,
• de la CARSAT.
ou financées par vous-même.

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

Dans ce dernier cas, elles donnent droit à 50% de déduction fiscale sur les sommes versées.